



Ce baromètre présente les informations saillantes concernant les salariés des entreprises libérales du champ de l'OMPL, à partir des données de la DADS 2015 fournies par l'Insee. Il propose une photographie comparative des caractéristiques et des conditions d'emploi des salariés.

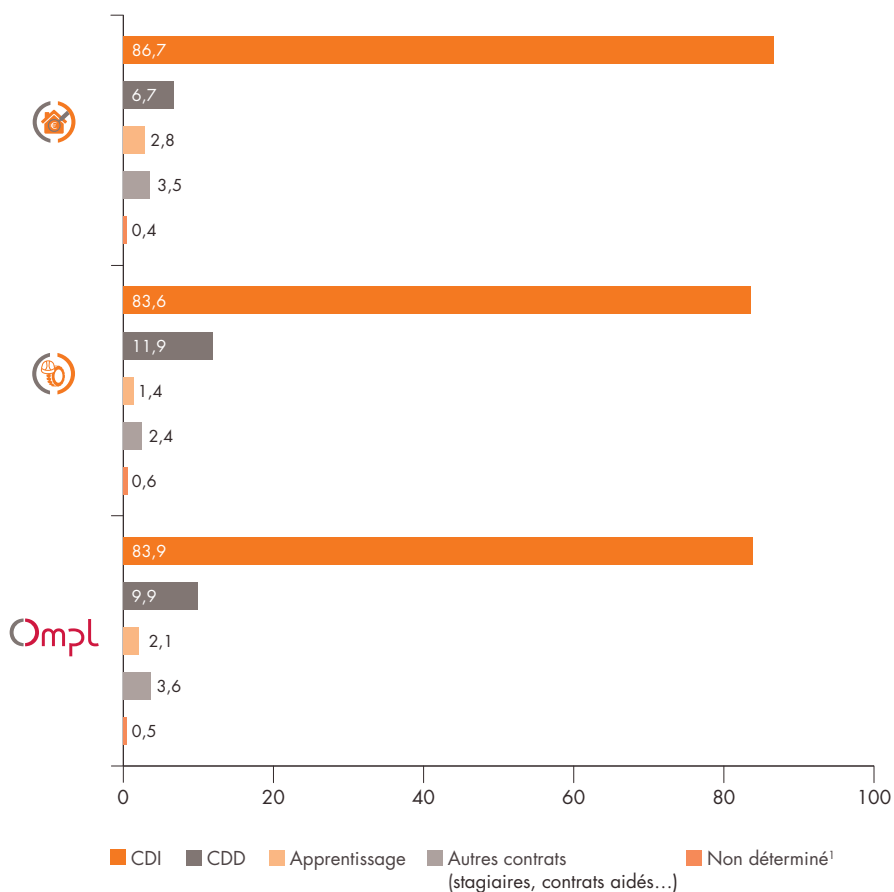


### CDI LARGEMENT MAJORITAIRE

Le taux de CDI est très élevé (86,7 %) et supérieur à la moyenne du secteur.

Hors CDD, les autres types de contrats (stagiaires, contrats aidés, ...) sont peu mobilisés.

### Répartition des salariés par type de contrat de travail (%)



<sup>1</sup> Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



Secteur cadre de vie-technique

Branche professionnelle



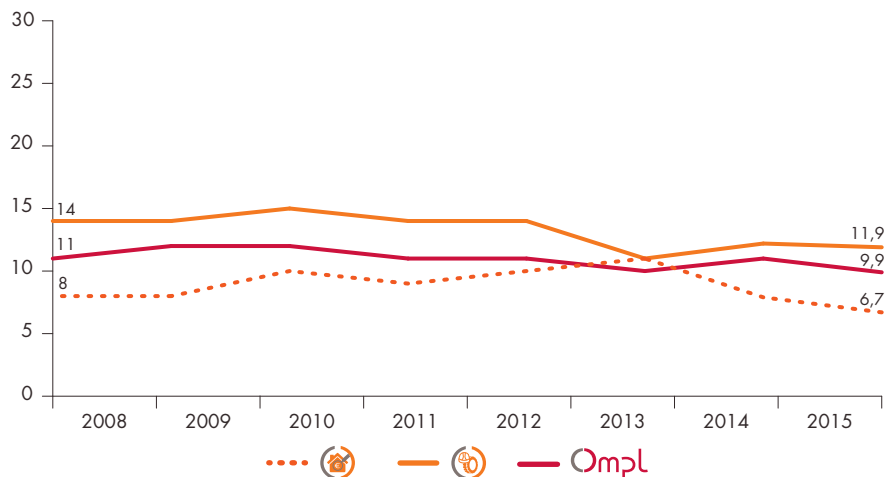
Entreprises d'économistes de la construction



### STABILITÉ DU TAUX DE CDD

Le taux de CDD évolue peu sur la période.

### Évolution du taux de CDD (%)



Source : Insee, DADS 2008 - 2015.



### CDD PLUS FRÉQUENT POUR LES HOMMES

Les hommes travaillent plus souvent dans le cadre d'un CDD que les femmes.

Le différentiel atteint 2,2 points.

### Répartition des types de contrat de travail par genre (%)

Contrats de travail	CDI		CDD		Ompl	
	♀	♂	♀	♂	♀	♂
CDI	88,3	85,5	82,6	84,7	84,9	78,9
CDD	5,4	7,6	13,2	10,8	9,2	13,0
Apprentis	2,3	3,1	0,9	2,0	2,1	2,1
Autres	3,2	3,0	2,7	2,0	3,2	5,3
Non déterminés <sup>1</sup>	0,8	0,8	0,7	0,6	0,5	0,7



### DURÉES DU TEMPS DE TRAVAIL DIFFÉRENTES

Les salariés à temps complet sont plus fréquemment en CDI.

En retour, les salariés à temps partiel sont plus souvent en CDD.

### Répartition des types de contrat de travail par temps de travail (%)

Contrats de travail	CDI		CDD		Ompl	
	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel	Temps complet	Temps partiel
CDI	87,0	84,6	83,4	85,1	82,5	86,9
CDD	6,0	10,8	12,2	10,6	9,6	10,6
Autres	7,0	4,6	4,5	4,3	8,0	2,5

<sup>1</sup> Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



### CDD PLUS FRÉQUENT POUR LES JEUNES

Les salariés de moins de 35 ans travaillent trois fois plus souvent dans le cadre d'un CDD que ceux de la tranche d'âge intermédiaire.

### Répartition des types de contrat de travail par classe d'âge (%)

Tranches d'âge	CDI	CDD	Apprentis	Autres	Non déterminés <sup>1</sup>
< 35 ans	77,4	10,0	6,7	4,9	1,1
35-49 ans	94,0	4,0	ND <sup>1</sup>	ND <sup>1</sup>	2,1
50 ans et plus	92,0	5,2	0,0	ND <sup>1</sup>	2,8

< 35 ans	70,4	21,5	0,5	4,1	3,6
35-49 ans	93,3	5,3	ND <sup>1</sup>	0,6	0,9
50 ans et plus	94,7	3,5	0,0	0,7	1,1

< 35 ans	68,4	17,7	5,6	7,9	0,5
35-49 ans	93,0	5,6	ND <sup>1</sup>	0,8	0,8
50 ans et plus	94,2	4,4	0,0	0,8	0,6



### NUANCES SELON LA CATÉGORIE SOCIALE

Le recrutement en CDD est principalement mobilisé pour les ouvriers et les employés. Pour les cadres et les professions intermédiaires c'est le CDI qui est plutôt privilégié.

### Répartition des types de contrat de travail par catégorie sociale (%)

Catégories sociales									
	CDI	CDD	Autres	CDI	CDD	Autres	CDI	CDD	Autres
Cadres	95,1	3,1	1,8	86,2	11,8	2,0	84,3	12,6	3,1
Professions intermédiaires	90,6	4,9	4,4	83,3	13,1	3,6	85,0	8,9	6,0
Employés	80,6	8,7	10,8	82,4	9,8	7,8	83,5	9,0	7,5
Ouvriers	78,1	11,9	10,0	75,0	12,9	12,0	80,3	13,2	6,5
Ensemble	86,7	6,7	6,6	83,6	11,9	4,4	83,9	9,9	6,2

<sup>1</sup> Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.



### DIFFÉRENCES RÉGIONALES MARQUÉES

Les données disponibles montrent que la part de CDD au sein de la branche varie de manière notable d'une région à l'autre.

Elle est maximale pour la Provence-Alpes-Côte d'Azur (12,7 %) et minimale pour les Pays de la Loire (5,8 %).

### Taux de CDD par région (%)

Régions			Ompl
Auvergne-Rhône-Alpes	6,1	10,4	9,8
Bourgogne-Franche-Comté	ND <sup>1</sup>	7,6	9,8
Bretagne	8,9	9,5	11,6
Centre-Val de Loire	ND <sup>1</sup>	5,1	8,2
Corse	ND <sup>1</sup>	4,0	11,4
DOM	ND <sup>1</sup>	13,6	11,1
Grand Est	9,4	8,5	8,8
Hauts-de-France	ND <sup>1</sup>	8,4	9,1
Île-de-France	6,4	17,7	10,0
Normandie	ND <sup>1</sup>	7,7	9,8
Nouvelle-Aquitaine	7,7	10,3	10,3
Occitanie	6,2	10,8	10,4
Pays de la Loire	5,8	9,5	10,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,7	9,9	9,6
<b>Ensemble</b>	<b>6,7</b>	<b>11,9</b>	<b>9,9</b>

<sup>1</sup> Salariés dont la nature du contrat de travail n'a pas pu être déterminée.